

YEŞİM NAZLAR :

Bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel du groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées qui a lieu aujourd'hui mercredi 19 janvier 2022 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel nominal en raison du nombre important de participants et comme nous n'avons pas beaucoup de temps, mais toutefois, la participation de vous tous sera enregistrée sur Zoom et sur Adigo.

Petit rappel concernant les excuses reçues de Judith Hellerstein, d'Anne-Marie Joly-Bachollet, de Cheryl Langdon-Orr, d'Holly Raiche, de Bill Jouris et de Claire Craig.

Du côté du personnel, je suis chargée de la gestion de cet appel, Yeşim Nazlar. Et Heidi nous rejoindra par la suite.

Nous avons l'interprétation en français et en espagnol. Sur le canal d'espagnol, les interprètes sont Marina et David et sur le canal de français, les interprètes sont Isabelle et Aurélie.

Et dernier rappel, pour les services de transcription, je vais partager avec vous le lien pour la transcription en temps réel. N'hésitez pas à cliquer sur ce lien.

Sur ce, dernier rappel, veuillez indiquer vos noms avant d'intervenir, non seulement pour la transcription mais aussi pour les interprètes.

Sur ce, je vais vous céder la parole, Olivier.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Bienvenue à cet appel du groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées. Je m'appelle Olivier Crépin-Leblond. Excusez-moi, j'ai eu un petit retard en raison de difficultés techniques.

Nous avons un ordre du jour bien chargé : d'abord, suivi et mises à jour de l'avis de l'ALAC sur les procédures ultérieures – c'est Jonathan et moi-même qui allons vous faire une mise à jour ; ensuite, mises à jour des groupes de travail avec différents commentaires politiques sur lesquels on travaille actuellement ou qui vont nous être soumis d'ici peu ; ensuite, divers et Justine va nous parler d'une demande qui va nous parvenir sous peu.

Voilà. Est-ce qu'il y a des demandes de modification, d'ajout à l'ordre du jour ? Je vois que Justine Chew a levé la main ; vous avez la parole.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier.

J'ai deux points sous divers : l'un qui a été posté et figure déjà sur l'ordre du jour, mais en fait, il faudrait indiquer ici « Suggestions sur les thématiques de discussion » ; et le deuxième point sous divers que je voulais soumettre, c'est une mise à jour sur l'ODP SSAC. Il y aura une réunion du conseil de la GNSO prévu pour le 27 février – je peux le poster sur le chat pour que vous l'ajoutiez à l'ordre du jour.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. On va l'inclure sous divers et on va s'assurer de disposer de plus de trois minutes initialement prévues pour couvrir ces deux points sous divers.

Y a-t-il autre chose ? Je ne vois pas d'autres mains levées, donc nous en avons fini avec les modifications pour l'ordre du jour. Ordre du jour adopté, ce qui veut dire qu'on peut passer au point suivant.

Il y a un point d'action à finaliser et Justine et Jonathan vont nous proposer la réponse de l'ALAC au Conseil d'Administration de l'ICANN. Y a-t-il des commentaires ou des questions par rapport au point d'action ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour et céder la parole à Jonathan Zuck et Justine Chew.

JUSTINE CHEW : Jonathan, vous voulez commencer ?

JONATHAN ZUCK : Oui Justine, je vais commencer. Merci.

Au sein de la petite équipe, nous avons travaillé sur une réponse rédigée à la question du Conseil d'Administration par rapport aux procédures ultérieures. Evin est en train de vous montrer à l'écran le document en question. Excusez-moi.

On essaie de faire en sorte d'avoir un texte. Il faut encore qu'on peaufine le texte par rapport à ce qui est dit sur l'utilisation malveillante du DNS, mais on va faire circuler ce document – en tout cas, un lien vers

la possibilité de faire des commentaires sur ce document – pour que vous puissiez le suivre facilement. Veuillez m’excuser, je n’arrête pas d’éternuer.

Donc si vous lisez le préambule en haut, vous voyez les grandes questions qui sont en discussion avec le Conseil d'Administration. Vous descendez et vous voyez ce tableau, vous voyez le texte de l’avis, ensuite les questions et précisions de la part du Conseil d'Administration et le projet de réponse. Donc ici, on essaie de résumer la question du Conseil d'Administration et de proposer une réponse. Lorsque vous passez en revue ce document et que vous ferez des commentaires, vérifiez bien ces trois colonnes pour être sûr que vous compreniez bien les questions posées par le Conseil d'Administration. Cela nous a semblé que c’était la structure la plus simple pour bien lire ce document.

Justine, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter ?

JUSTINE CHEW :

Oui, merci.

Je crois que le projet de texte que vous voyez dans la colonne « Projet de réponse » se fonde sur la présentation qui a été faite en décembre – moi-même, je n’étais pas présente lors de cet appel, mais c’est Jonathan qui a fait cette présentation, donc il connaît bien la question. Voilà un petit peu la proposition de position. Le projet de réponse que vous voyez ici à l’écran se fonde sur les points saillants présentés lors de cette réunion, donc le 15 décembre. Et comme je n’y ai pas participé, j’ai écouté les enregistrements de cette réunion et je n’ai rien entendu

qui ne corresponde à ce qu'a écrit ici Jonathan dans le texte. Donc si vous considérez qu'on a oublié quelque chose, n'hésitez pas à faire un commentaire sur ce document. Et on aimerait également vous rappeler ici qu'on essaie d'être aussi concis que possible dans notre projet de réponse. Inutile d'introduire de nouveaux sujets parce qu'on ne veut pas être accusés d'ouvrir de nouveaux débats, de nouveaux sujets ; ce n'est pas l'idée. L'opportunité ici est de donner notre point de vue au Conseil d'Administration sur une question précise que nous pose le Conseil d'Administration par rapport à un avis soumis au Conseil d'Administration en avril de l'année dernière.

Mais si par exemple les choses ont évolué d'une telle manière qu'il faut revoir ou réviser notre avis d'une manière ou d'une autre, on pourra le faire. Mais surtout, n'hésitez pas à faire des commentaires, réviser bien ce texte et n'hésitez pas à faire les commentaires qui s'imposent.

JONATHAN ZUCK :

Merci Justine.

Ce qui est important de vous dire ici, c'est que par rapport à l'équipe de révision CCT et ses recommandations, la révision CCT a finalisé ses travaux il y a environ huit ans maintenant et ces recommandations se sont un peu diffusées si vous voulez dans la mesure où le Conseil d'Administration en a accepté quelques-unes, les a mises en œuvre et d'autres sont en attente. Et beaucoup ont été référées à d'autres groupes au sein de l'ICANN, y compris le groupe de travail sur les procédures ultérieures. Donc il y a une petite diffusion à ce niveau-là et c'est difficile de savoir à quel état d'avancement en sont ces recommandations.

Donc ici, ce que nous invite à faire le Conseil d'Administration, c'est d'analyser ces recommandations en l'état actuel des choses si vous voulez et en faire un nouvel avis de l'ALAC pour les séparer de cette diffusion par rapport aux recommandations CCT de l'époque. Donc c'est un effort que l'on entreprend qui pourrait donner lieu à une deuxième partie de cet avis ou de cette recommandation. Bref, l'idée est d'essayer de réviser ces recommandations pour y ajouter plus de détails, plus de spécificités plutôt que de dire « La recommandation 13, 14 ou 15, etc. » C'est ce que le Conseil d'Administration a suggéré et nous allons l'analyser et y passer du temps en conjonction peut-être avec le GAC et avec l'équipe SSR2 qui a également été mentionnée dans ces recommandations et qui est également concernée par ces recommandations. Donc c'est un gros changement, mais tout ce qu'a dit Justine est tout à fait vrai : on essaie de préciser les choses ici dans cet avis et absolument pas d'ouvrir de nouvelles portes ou d'entamer de nouveaux débats. Voilà.

John, pour répondre à votre question, je crois que les moyens de mesure de la concurrence qui vous ont été communiqués, j'aimerais prendre le temps de vous en parler. Je crois que l'idée est non seulement d'être productifs mais de voir un petit peu quelle est la partie de cette question qu'il nous faut traiter sur la base des connaissances de ce qui se passe sur le marché. Je pense que c'est la bonne approche.

Et par rapport aux recommandations spécifiques sur lesquelles l'At-Large s'est concentrée relatives aux sauvegardes et aux échecs, ce qu'on doit tenter en termes d'utilisation malveillante du DNS ainsi que tout ce qui est relatif au programme d'aide aux candidats, c'est là-dessus que nous focalisons la majorité de nos efforts en ce qui concerne les

recommandations de révision CCT. J'ai donc proposé une séance sur ces questions. Je crois que cet effort doit être effectué quoi qu'il en soit. Donc on pourra y revenir et y travailler. Merci en tout cas, John.

JUSTINE CHEW : J'aimerais ajouter que j'ai mentionné la présentation du 15 décembre. Et si vous vous demandez où la trouver, vous avez simplement à cliquer sur le lien dans l'ordre du jour, le point 3, avis et vous avez un espace de travail et je crois que c'est là que vous pouvez trouver cette présentation.

YEŞİM NAZLAR : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui parle ?

JONATHAN ZUCK : Il n'y a personne qui parle. Je crois qu'on est en train de montrer sur l'écran comment avoir accès au lien mentionné.

Je vois une question de Steinar dans le chat. Ce n'est pas une question simple. Et d'ailleurs, cette question, nous essayons de mieux la cerner. Je crois que les idées comme quoi il pourrait y avoir des blocages par rapport aux nouvelles séries, c'est aussi la question des progrès dans ce domaine selon l'ALAC. Donc il y a beaucoup de questions dans ce document, il y a tout ce qui est utilisation malveillante du DNS, il y a des contrats et les possibilités de changer les contrats, des objectifs relatifs à l'aide aux candidats, il y a aussi tout ce qui est acceptation, etc. Et je crois qu'il y a au moins deux catégories dans le cadre de notre avis au Conseil sur les procédures ultérieures.

Premièrement, on peut regarder la série de 2012 et d'essayer de trouver la lacune. Il y a une analogie qui a été faite depuis lors, c'est un petit peu qu'on est tombé d'une falaise et on a essayé de construire un avion. Je crois que l'idée, c'est de s'assurer que la série soit aussi réussie que possible.

La deuxième catégorie d'avis, c'est les références aux problèmes continus à l'ICANN, au fait que nous perdons parfois un peu de notre élan et que nous considérons l'élan par rapport à un nouveau lancement de candidature comme point d'inflexion, comme opportunité pour refocaliser les efforts sur ces réformes continues, donc en fait exploiter l'importance que représentent les opportunités de nouvelles séries.

Voilà les deux catégories : premièrement, les opportunités de réussite de la nouvelle série et deuxièmement, les préoccupations plus générales qui transcendent la nouvelle série sachant que la nouvelle série fournit une forme d'élan et de consensus dans la communauté, peut-être pour faire avancer les choses un peu plus rapidement que ce qu'on peut observer d'habitude.

J'espère que ceci répond à votre question Steinar, mais je vois que vous avez la main levée. Allez-y.

STEINAR GRØTTERØD :

Merci.

Je n'ai pas beaucoup réfléchi à cette réponse encore, mais ce que je veux dire, c'est que c'est trop lent par rapport à ce qu'on s'attendait suite à la série de 2012 pour que cette nouvelle série soit engagée. Et je

crois qu'il faut mentionner, comme pour l'exemple de l'utilisation malveillante du DNS, que l'industrie a amélioré quand même sa gestion de l'utilisation malveillante du DNS. Il y a beaucoup d'initiatives qui existent qui, à mon sens, vont dans le bon sens. Donc si je comprends bien, je ne sais pas si j'ai utilisé le bon mot en anglais d'obstacles ou de barrières, c'est une critique par rapport au présent, par rapport aux accords. Ce que je crains, c'est de lire entre les lignes. C'est un petit peu le sentiment que j'ai parfois.

JONATHAN ZUCK :

Merci Steinar. Et vos préoccupations par rapport à cela sont tout à fait justifiées. D'ailleurs, dans le cadre de ma discussion avec le Conseil d'Administration, j'ai compris que nous avons donné l'impression d'être contre une nouvelle série. Donc c'est à nous de l'assumer, c'est à nous de dépasser cet enjeu parce que ce n'est pas ce que nous avons cherché à exprimer, cette opposition à une nouvelle série, mais plutôt d'essayer de lancer le projet comme en 2012 et d'exploiter ce moment-là pour mettre en place certains changements. Il y a par exemple le problème de la conformité en tant qu'entité, est-ce qu'on a les outils dans les contrats pour gérer ce qu'on peut appeler les mauvais acteurs dans le cadre de la communauté des sous-traitants. Ce n'est pas toujours très clair ; parfois, la conformité dit oui, parfois non, les parties contractantes disent parfois oui, parfois non. Donc on ne comprend pas pourquoi la conformité n'agit pas en utilisant les outils qui existent, donc c'est un petit peu cette sorte de manège, de confusion qui existe depuis un grand nombre d'années. Donc l'idée serait d'exploiter cette opportunité pour faire avancer la discussion et en arriver à une conclusion pour effectuer les changements nécessaires dans les

contrats. Et de toute façon, certains de ces changements vont être effectués. Donc mettre en place ces changements pour gérer les mauvais acteurs dans le cadre des contrats, c'est quelque chose qu'il faudrait effectuer avant le lancement de la nouvelle série. Donc voilà un exemple de ce que nous cherchons à faire. Ce n'est pas que nous essayons de placer des obstacles, mais nous essayons plutôt d'utiliser cette opportunité que représente une nouvelle série. Vous le savez et j'espère que si nous avons donné une mauvaise impression, nous allons clarifier les choses.

Je vois des commentaires de Jeff dans le chat, je ne les ai pas encore lus. Je vois que Michael a la main levée. Michael ?

MICHAEL PALAGE :

Merci Jonathan.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Jeff. Mais je crois qu'une des choses qui pourraient être importantes pour l'ALAC pour donner une perspective et parfois on la rate – et d'ailleurs, j'ai essayé de le dire auparavant –, c'est donc de prendre un peu de recul et de regarder l'ICANN, l'Org et le traitement des gTLD par le passé. Jeff et moi, cela fait longtemps qu'on est là et on s'est occupé de la première démonstration de faisabilité. Il y en avait en l'an 2000, ensuite il y a eu en 2004 une série sponsorisée et ensuite, il y a eu 2012.

Nous sommes maintenant en 2022. Donc l'ICANN a lancé la première série en deux ans au tout début. Ensuite, il a fallu quatre ans et ensuite, il a fallu huit ans. Et maintenant, nous en sommes à une décennie. Donc pour moi, c'est absolument incroyable. On pourrait s'imaginer qu'au fur

et à mesure qu'il y a une certaine maturité avec l'organisation, les choses avancent plus vite. Donc je crois qu'il faut bien montrer que ceci ne reflète pas une organisation qui mûrit lorsque les choses prennent de plus en plus longtemps alors qu'il s'agit des mêmes tâches. Les choses n'ont pas changé autant que cela au cours des 20 dernières années.

Je suis désolé de le dire, mais je crois que parfois, c'est extrêmement frustrant, ce modèle multipartite ne fonctionne pas. Il devient de moins en moins efficace au fil du temps et je pense que cela ne présage rien de bon pour cette question mais aussi pour d'autres questions. Lorsqu'il y a un tel retard, cela veut dire que les gens vont abandonner le système en question et se tourner vers d'autres solutions pour leurs problèmes. Je suis vraiment désolé, mais je crois qu'il fallait le dire.

JONATHAN ZUCK :

Non, je pense que c'est très bien Michael. Je pense que vos commentaires sont tout à fait pertinents. Je parle en mon nom, je crois qu'il y a un certain nombre d'indicateurs qui nous montrent qu'il existe une inefficacité au processus multipartite ; cela ne fait aucun doute.

En même temps, on ne peut pas suggérer sans trop simplifier que l'environnement était le même au tout début. Il y a eu une période de transition, il y a eu le RGPD, etc. Et tout ceci veut dire que certaines priorités ont dû prendre un peu de recul. Par exemple les recommandations CCT, il n'y en a aucune qui ont été prises en compte. Il y en a certaines qui sont encore en cours, d'autres qui sont évaluées, certaines, nous les avons débattues, mais rien n'a été mis en œuvre

pour l'instant sur toutes ces recommandations. Et cela, c'était il y a huit ans.

Donc suggérer que l'organisation devrait définir comme première priorité la nouvelle série de candidatures, je pense que c'est quelque chose qui est frustrant. Ce n'est pas la première priorité pour l'organisation et ce n'est pas non plus la priorité pour la communauté même si c'est une priorité pour nous tous de regagner de l'élan. Mais cela ne doit pas être au détriment d'autres questions. Donc suggérer que l'environnement n'a pas changé par rapport au lancement de la première série, je pense que c'est exagéré un petit peu.

Mais en tout cas, c'est une discussion en cours à l'ICANN et d'ailleurs, l'ALAC n'est pas seule à soulever et exprimer sa préoccupation par rapport à une nouvelle série puisque la plupart des unités constitutives font part de leurs préoccupations – en tout cas elles disent qu'il faut être prudent par rapport à cette nouvelle série. Donc il faut agir ensemble pour faire en sorte que cela se produise.

Jeff, malheureusement, j'ai vu que vous avez beaucoup écrit sur le chat et je pense savoir quelle est votre position sur la prochaine série. J'insiste, je dirais simplement travaillons ensemble sur les réformes à mettre en œuvre et travaillons ensemble par rapport à la prochaine série.

Y a-t-il d'autres questions ? Bien. Si ce n'est pas le cas, je vais recéder la parole à Olivier. Surtout, examinez ce document, faites vos commentaires, y compris Jeff et Michael. Surtout, n'hésitez pas à faire vos commentaires puisqu'avec ce document, on est censé exprimer une position. L'idée est de donner de la clarté, des précisions par rapport à

la question du Conseil d'Administration, donc surtout être clair dans notre réponse. C'est un document qui vise à préciser les choses et non pas à revenir sur le fond de notre position, mais plutôt à préciser et à clarifier notre position.

Merci. Olivier, à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan.

Une brève question : est-ce qu'on doit demander à Evin ou Yeşim de se faire une note par rapport à la liste de diffusion pour avoir accès à ce document ?

JONATHAN ZUCK : Oui, excellente idée. Oui, peut-être qu'Evin ou Yeşim peut se faire une note pour diffuser le lien vers la liste de diffusion pour pouvoir commenter ce texte.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup.

Nous continuons. Nous passons aux mises à jour des groupes de travail. Tout d'abord, le processus TPR avec Steinar. À vous Steinar.

STEINAR GRØTTERØD : Merci.

Nous avons eu une réunion hier et nous sommes prêts de finaliser notre discussion initiale par rapport à ce qui nous était demandé. Et on a eu

d'excellentes discussions ici. Je pense que ce que l'on devrait faire, c'est résumer la proposition telle qu'elle est maintenant en l'état actuel de sorte à avoir une discussion de 10-20 minutes lors de l'appel du groupe de travail pertinent, [inaudible] quelques mots.

Ensuite, il y a eu un consensus sur le fait que cela ne peut pas être utilisé de la manière dont les choses étaient prévues dans le cadre de la politique de transfert. Donc on en était au point de discuter d'un transfert de bureaux d'enregistrement. Je vous laisse le temps d'analyser ce document et de revenir vers nous pour poursuivre ces discussions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar.

Daniel, allez-y.

DANIEL NANGHAKA : Merci beaucoup Steinar.

Pour revenir sur la discussion d'hier, on a regardé les recommandations et le bureau d'enregistrement peut décider d'envoyer une notification. Cette notification peut être faite par mail ou autre. Et il a été dit aussi que ce TAC peut être envoyé via plusieurs notifications. Donc la conclusion, c'est qu'un certain nombre de recommandations ont été faites et il serait dommage de ne pas les inclure.

Ensuite, on a eu une présentation du déroulement de ce processus et de la manière dont cela a une incidence sur les recommandations politiques. Cette discussion très profonde nous a montré comment les

notifications sont envoyées. Donc il y aura plusieurs mises à jour qui vont être faites et très probablement lors du prochain appel, on aura des mises à jour par rapport aux manières dont ces blocages sont activés et comment les désactiver.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Daniel.

Premier intervenant, Michael Palage.

MICHAEL PALAGE : Steinar, comme je l'ai dit, je viens tout juste de commencer à analyser ce processus de transfert, donc veuillez m'excuser si cette question a déjà été posée par le passé.

Pendant le weekend, je lisais un article sur certains bouleversements qui ont eu lieu chez Tucows et GoDaddy et des gens qui témoignaient d'avoir été affectés de manière négative. D'ailleurs, sur un des tweet, j'ai lu que quelqu'un disait : « Je ne peux même pas transférer mon nom de domaine. »

Dans le processus de transfert, en tout cas d'après ce que je comprends, ce processus s'est surtout concentré sur le fait de simplifier les pratiques commerciales entre les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Et je ne sais pas si l'utilisateur final a toujours fait partie intégrante de cette discussion.

Et voilà ma question plus spécifiquement. Dans certains ccTLD que j'ai analysés, il s'agissait d'un dernier ressort de bureaux d'enregistrement. Donc si un titulaire de nom de domaine a une mauvaise expérience avec

son bureau d'enregistrement, est-ce qu'il a la possibilité de transférer ? Est-ce qu'il y a des discussions pour donner plus de pouvoir aux utilisateurs finaux pour transférer son nom de domaine à un autre bureau d'enregistrement sans que son bureau d'enregistrement actuel soit impliqué ou est-ce que le bureau d'enregistrement actuel doit être impliqué dans ce processus de transfert ? Voilà la question.

STEINAR GRØTTERØD :

Je suis habitué à vos questions très épineuses, Michael.

Écoutez, d'après ce que je peux me souvenir, nous n'avons pas parlé de moyens de dernier ressort. C'est un processus qui s'est concentré sur le processus entre bureaux d'enregistrement et la manière dont le titulaire de nom de domaine sera notifié et informé de ce qui a lieu et assurer un suivi également de ce transfert.

Donc les discussions jusqu'à présent, d'une manière générale, se sont concentrées sur le fait de s'assurer que ce qui est essentiel pour garantir un bon transfert, c'est de faire en sorte que ce processus soit sûr du côté du titulaire de nom de domaine comme du côté du bureau d'enregistrement.

MICHAEL PALAGE :

Voilà la question que j'avais pour l'ALAC dans son ensemble : est-ce qu'on souhaite réellement que le titulaire de nom de domaine ait voix au chapitre ? Parce que tout ce dont vous avez parlé revient finalement sur les parties contractantes. Et lorsqu'un individu a un problème avec son bureau d'enregistrement actuel, alors ce processus ne va pas fonctionner.

Je vais travailler pour mieux comprendre, mais je pense qu'il y a deux ou trois opérateurs de registre qui me viennent à l'esprit où le titulaire de nom de domaine a la possibilité de s'adresser à son opérateur de registre pour dire : « Voilà, j'ai un problème avec mon bureau d'enregistrement. » Donc je voudrais savoir : est-ce que l'ALAC considère qu'il n'y a pas de problème ?

Mais lorsque je lisais tous ces tweets pendant le weekend qui faisaient part de leur frustration et qui disaient « Il n'y a pas rien à faire », je me disais que c'est réellement problématique car que se passe-t-il si quelqu'un qui est bloqué avec un bureau d'enregistrement s'adresse à la conformité de l'ICANN ? Pour ma part, j'aimerais donner les moyens à un titulaire de nom de domaine d'avoir accès au libre-marché et de choisir par lui-même. Peut-être que cette situation convient à tout le monde, je ne sais pas, mais je pose la question, est-ce que vous en avez déjà parlé à l'ALAC, le fait d'habiliter les titulaires de nom de domaine à aller directement à un opérateur de registre s'il n'est pas content de son bureau d'enregistrement ?

STEINAR GRØTTERØD :

Ne perdez pas de vue que certains ccTLD ont cette mesure de dernier ressort. Je ne suis pas sûr que les opérateurs de registre aujourd'hui veulent avoir ce pouvoir. Inutile de forcer les opérateurs de registre à l'adopter parce que c'est un conflit entre opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. Et le bureau d'enregistrement doit être en contact avec le titulaire de nom de domaine.

Et d'après mon expérience, ce que j'ai vu, c'est que... Excusez-moi, je reformule. La plupart des problèmes qui se posent dans ce genre de

processus de transfert, c'est entre bureaux d'enregistrement. Et s'adresser au service de conformité de l'ICANN, on n'en est pas là. On doit se concentrer sur le fait de mettre en place un mécanisme qui permette aux titulaires de nom de domaine d'être confiants des techniques, responsabilités et possibilités qui existent pour sélectionner un bureau d'enregistrement et savoir comment le contrôler. Et je pense qu'on est sur la bonne voie pour y parvenir.

MICHAEL PALAGE :

Par rapport à la réponse de John dans le chat, oui, il y a certains cc qui ont bougé, l'espace a commencé comme cela, mais ensuite, les choses ont changé. Donuts a un bureau d'enregistrement, Tucows aussi, GoDaddy a un bureau d'enregistrement et un opérateur de registre. Donc l'ironie, John, c'est que si les cc ont respecté cette bifurcation, l'espace des gTLD est allé dans l'autre sens, donc la question revient. Même si les cc l'ont effectué, il y a certains ccTLD qui donneront les moyens aux titulaires de nom de domaine et qui leur diront : « Oui, on vous aidera pour aller de l'un à l'autre. » Donc ce n'est pas simplement « Venez vers nous, nous serons votre bureau d'enregistrement », mais « Nous vous aiderons à changer. »

Comme je le disais, tout ce que j'ai vu dans le cadre de la politique de transfert, c'est comment est-ce que l'interaction commerciale entre l'opérateur de registre et le titulaire et l'opérateur de registre et le bureau d'enregistrement, comment est-ce qu'on peut simplifier ceci. Ce n'est pas simplement une question de mauvaise expérience, on a toujours l'impression d'être dépendant du bureau d'enregistrement

avec lequel on est enregistré sur le moment et pour moi, je crois que c'est cela le problème.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons passer maintenant la parole à Sivasubramanian.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je voulais simplement exprimer mon accord par rapport à ce que disait Michael.

Le titulaire de nom de domaine communique avec l'opérateur de registre et ce n'est pas un dernier recours, mais c'est plutôt lorsqu'on arrive à un certain point où les choses vont bien, il n'y a pas de problème commercial dans la transaction, mais à un moment, il faut qu'il y ait un moyen pour le titulaire de contacter l'opérateur de registre puisqu'il y a enregistrement. Le bureau d'enregistrement en fait, c'est un intermédiaire. Donc l'opérateur de registre, c'est celui à qui l'ICANN délègue le nom de domaine de premier niveau, donc le titulaire de nom de domaine devrait pouvoir contacter l'opérateur de registre.

Puis, il faut comprendre de manière plus large que le système des noms de domaine veut dire qu'il y a un profit des deux côtés, mais ce n'est pas nécessairement ce qui intéresse le bureau d'enregistrement.

Par rapport à la valeur légitime des services qui peut se traduire, je ne sais pas, 200 \$ par an, dans certains cas, la valeur des noms de domaine, c'est une question de légitimité, c'est 2 000 \$ par nom de domaine. Et c'est ce type de facteur qui provoque de la résistance de la part de

certain – pas tous, mais certains. Donc je crois qu’il nous faut prêter attention à ceci.

Sur ce que disait Steinar par rapport à ce qu’on peut faire et à ce qu’on ne peut pas faire sur la base de ce que Michael disait, j’aimerais observer que c’est un point de discussion dans le cadre de ce groupe de travail, mais il n’y a pas forcément à défendre un point de vue. Je crois qu’il faut filtrer les commentaires.

STEINAR GRØTTERØD : Siva, je ne comprends pas bien. Est-ce qu’on ne fait pas notre travail correctement ?

DANIEL NANGHAKA : Est-ce que je peux prendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y.

DANIEL NANGHAKA : Par rapport au TPR, je crois qu’il nous faut présenter l’expérience et la perspective de l’utilisateur final. Il y avait à un moment une question, parce que les utilisateurs finaux passaient par des revendeurs pour enregistrer. Donc la discussion tournait autour des revendeurs, comment les prendre en considération, est-ce que le code d’autorisation de transfert devait être auprès du revendeur ou alors auprès de celui qui s’occupait du nom de domaine, donc du titulaire. Dans le cadre de ces discussions, nous avons considéré le transfert du

nom de domaine et dans le cadre de cette question, je crois qu'il faut avoir recours à une discussion au sein de l'At-Large sur les utilisateurs finaux et le bon transfert de leurs noms de domaine. Je crois que c'est ce qui est important.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je pense que nous avons perdu vos dernières phrases, Daniel.

ALAN GREENBERG : Moi aussi, je souhaitais faire un commentaire sur ce qu'a dit Michael.

En ce qui concerne l'application de l'opérateur de registre, je ne pense pas que nous l'avons mentionné, je pense qu'en fait, c'est hors du cadre du PDP pour l'instant de toute façon, je ne sais pas si cela se justifie, mais sur la base des pratiques actuelles de la GNSO.

Ceci étant, notre prise de position a toujours été du point de vue de l'utilisateur, des titulaires de nom de domaine. Dans la mesure où nous pouvons influencer sur le sens du PDP, je crois qu'il faut que nous procédions toujours de cette manière. J'imagine que les autres participants, les bureaux d'enregistrement ne sont pas forcément très accueillants par rapport à cette perspective. Nous sommes un petit peu pris entre deux eaux. Et si je peux donner une observation personnelle, j'espère que nous avons présenté la perspective des titulaires de nom de domaine et je crois qu'on en a beaucoup parlé au sein de ce groupe, il est temps que le titulaire de nom de domaine ait vraiment la possibilité de s'assurer que tout transfert effectué soit en sa faveur et suive ou respecte sa demande sans qu'il y ait détournement de la part d'un acteur qui serait malveillant.

Merci.

STEINAR GRØTTERØD : Un petit commentaire bref.

J'ai toujours pensé qu'avoir un système, une politique qui rend tout transfert du point de vue des titulaires sécurisé, c'est dans l'intérêt des titulaires. Et je pense que nous nous sommes concentrés là-dessus. Nous avons travaillé sur les mécanismes d'information des titulaires de nom de domaine dans tout le cadre du processus. Donc je crois que c'est aussi ce dont il faut parler au sein du groupe de travail, cette absence de transfert, de critères à employer et réfléchir à ces critères de manière à pouvoir dire : « Non, je ne peux pas accepter telle ou telle chose. » Mais s'il y a un transfert, rien ne doit bloquer ce transfert et le processus doit être à la faveur du titulaire de nom de domaine. Nous en avons parlé dans le cadre de nos approches à plusieurs égards et nous pensons que c'est une discussion qui est tout à fait pertinente. Ceci étant, je ne sais pas si nous avons fait tout ce que nous aurions pu faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar.

Siva.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je suis d'accord avec Steinar. Informer le titulaire de nom de domaine par rapport au processus de manière à ce qu'il comprenne bien le processus. Mais en fait, il n'y a que 10 % à peine des titulaires de nom de domaine qui sont méthodiques, qui prêtent attention et qui

comprennent. Certains des titulaires de nom de domaine n'ont aucune connaissance technique, d'autres ne prêtent pas attention. Le titulaire de nom de domaine typique, c'est celui qui ne prête pas attention, qui n'est pas informé et qui est susceptible de se faire avoir.

Donc le système doit être tel que les intérêts de ces personnes soient protégés. L'utilisateur moyen, c'est quelqu'un qui n'est pas informé, qui n'a pas les capacités techniques, ce n'est pas une société professionnelle spécialisée dans la technologie. Donc il nous faut le reconnaître et aller dans le sens de cette hypothèse de base.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Il y a un certain nombre de choses. Cela fait longtemps que je travaille à l'ICANN, donc je souhaite rebondir sur ce qu'a dit Alan.

L'ALAC est toujours du côté de l'utilisateur final, nous défendons l'utilisateur final dans le cadre des différents PDP, dans le cadre des différents modes d'expression que nous avons à notre disposition, les déclarations, etc. Mais il ne faut pas oublier que le processus de PDP à l'ICANN tel qu'il existe actuellement est centré sur le travail de la GNSO. Donc à l'ALAC, il est tout à fait toléré d'aller participer à ce processus de travail de la GNSO. Donc le travail de Daniel et de Steinar dans le cadre de ce PDP est non seulement difficile, il y a seulement que ces quelques personnes dans le cadre d'un groupe plus grand qui nous représentent, mais c'est aussi en fait un écart par rapport à la définition d'origine du PDP. Certains membres du PDP ne souhaitent pas traiter des questions qui sont soulevées par Steinar et Daniel, etc. et c'est cela le problème.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que les utilisateurs finaux ou les titulaires de nom de domaine, ce sont des personnes très diverses. Je ne sais pas si on peut dire qu'ils sont tous mal éduqués, peut-être qu'il nous faudrait des statistiques – il y a des investisseurs, il y a des personnes qui enregistrent beaucoup de noms de domaine, il y a des sociétés, il y a des petites entreprises, etc. Et j'imagine qu'il existe quelque part des informations, des statistiques sur qui ils sont. Leurs besoins sont très différents. Certains passent par des représentants, peut-être par des cabinets d'avocats, d'autres passent par leur concepteur de site web, d'autres par un publicitaire, un revendeur, un agent. Et bien sûr, il y a différents degrés de contrôle de ces noms de domaine et du processus de transfert.

Ceci étant, ce n'est pas nouveau, j'ai déjà entendu ce type d'arguments par le passé, des gens qui se plaignent parce qu'ils ont beaucoup de mal à transférer un nom de domaine du fournisseur actuel avec lequel ils ne sont pas contents vers un autre. Peut-être que pour certains d'entre vous, vous avez eu du mal à réclamer un domaine et maintenant, c'est de plus en plus difficile de savoir exactement ce qui se passe avec les nouvelles règles.

Alan, allez-y. Désolé d'avoir pris autant de temps, mais vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Non, mais le président de séance a toujours un petit peu cette chance de pouvoir faire un monologue.

J'avais levé la main parce qu'en fait, je n'avais pas compris exactement ce qui avait été dit. Notre travail étant donc de faciliter le transfert qu'un titulaire de nom de domaine souhaite effectuer. Mais l'inverse fut vrai aussi. Notre travail, c'est de nous assurer que le transfert qui n'est pas souhaité par un titulaire de nom de domaine ne soit pas effectué.

STEINAR GRØTTERØD : Merci beaucoup Alan.

ALAN GREENBERG : Je ne pensais pas que vous seriez en désaccord, mais je voulais quand même exprimer les deux points de vue.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excusez-moi de ce monologue, j'ai pris conscience de l'heure.

Je ne vois pas d'autres mains levées. Merci Steinar et Daniel.

On peut passer au groupe de travail suivant la protection des droits curatifs des OIG, qui n'est plus une PDP mais un EPDP. Yrjö Länsipuro et Justine Chew travaillent dans ce groupe. Je ne sais pas si Justine est encore là, mais c'est Yrjö qui va nous faire la mise à jour.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Olivier.

Alors pas de mise à jour aujourd'hui parce qu'il n'y a pas eu de réunion de ce EPDP lundi parce que lundi, c'était férié aux États-Unis, donc la réunion a été annulée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yrjö. Je ne m'attendais pas à une mise à jour aussi rapide. Mais la vitesse du EPDP des OIG n'est pas celle qu'on espère.

Par rapport aux IDN, je ne sais pas qui va nous faire une mise à jour, mais Satish Babu est certainement là.

SATISH BABU : Merci Olivier.

Nous avons une mise à jour très courte pour vous. Nous avons déjà présenté lors de notre dernière présentation certains points. Nous n'avons pas encore fini l'étape suivante, donc des questions A4 à A6. Par exemple, dans le cas de la question A4, il y a eu des orientations relatives aux recommandations. Les candidats peuvent demander... Voilà ce qu'a dit le groupe des SubPro.

Maintenant, par rapport au EPDP sur l'IDN, est-ce que la recommandation sur les SubPro devrait être étendue aux TLD actuels qui demandent d'autres TLD ? Voilà ce dont on parle actuellement, mais ce n'est pas encore fini. Dès qu'on aura une réponse, on reviendra au CPWG – c'est pour la question 5.

Pour la question 5, on cherche le conseil du SSAC par rapport aux chaînes ajoutées. Le groupe d'études techniques a soutenu cette position, que tout cela dépend du nombre de variants disponibles pour être alloués. Il faut s'assurer que les étiquettes soient encore disponibles au premier niveau, ce qui exclut énormément de variants. Donc la question que l'on pose au EPDP, c'est est-ce qu'il doit y avoir un

sentiment par rapport au nombre de chaînes allouées et faire en sorte que les noms de domaine soient gérables ?

Du côté du SSAC, on nous a donné des orientations et le SSAC nous a d'ores et déjà donné des contributions au EPDP. Nous avons une réunion avec certains membres du SSAC. Il n'y a pas eu de réunion formelle entre le EPDP et le SSAC, mais certains membres se sont réunis avec nous et je vais résumer leur position par la suite.

La troisième question est liée au fait que la zone racine doit être mise à jour régulièrement. Que se passe-t-il par rapport à la collision de noms déjà délégués et les noms délégués préalablement et ce qu'on va faire ?

Donc le EPDP a recommandé la chose suivante. Il y a un problème parce que on a déjà convenu que nous ne sommes pas la seule source. Mais s'il y a un changement avec le temps, alors il faut revoir cette position. Donc le EPDP a recommandé que le panel suive la recommandation qui a été formulée pendant la période de commentaires publics si le EPDP est d'accord avec cette approche. Sinon, dans quelle mesure est-ce que la politique doit être mise à jour ? Donc si c'est le cas, il faudra opérer des changements.

Donc voilà les trois questions qui ont été posées au EPDP et il serait intéressant de dire brièvement que le SSAC, lors de la dernière réunion, a dit : « La position du SSAC est une position technique. » Ils ont dit qu'il n'y a rien dans le protocole du DNS ou autre protocole technique qui indique une relation. Et d'un point de vue technique, il s'agit simplement de faire une distinction entre les noms de domaine. Donc en fait, il n'y a pas de connexion du tout entre les noms de domaine qui ne sont pas connectés. Donc en fait, quoi que nous fassions, le

protocole est celui-là. Ensuite, si quelqu'un demande un variant qui n'est pas disponible dans la zone racine, alors il est mis en attente.

Le SSAC recommande la synchronisation des TLD s'il y a un problème entre différents ccTLD. C'est très difficile de synchroniser tout cela. Donc l'une de leurs recommandations et ce qui a été fait par le passé, c'est activer un nom. Mais cela nous renvoie au concept même des variants parce que la communauté s'attend à ce que ces variants fonctionnent. Mais l'idée ici, c'est de se montrer conservateurs et de s'en tenir à un nombre minimum.

Je n'ai pas suffisamment de temps pour rentrer dans le détail ici, donc je m'en tiens là pour l'instant. À vous Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish.

Vous avez la parole si vous avez des questions ou des commentaires. Et d'ailleurs, j'ai une question liée à la consultation publique sur la génération d'étiquettes par rapport aux scripts latin, japonais, du Myanmar, etc. Donc je pensais à ces choses en parallèle. Vous avez parlé des LRG et le PDP actuel n'a rien à voir avec cela ? C'est un processus totalement différent ?

SATISH BABU : Merci Olivier.

Les communautés des scripts et des langues sont différentes, donc il n'y a pas de connexion directe avec cela. Le PDP n'a pas de lien avec la communauté des langues. Maintenant, on cherche des indicateurs, des

points communs entre les deux. Il y a certaines étapes dans le PDP qui vont peut-être faire appel à la communauté des langues, mais cela se fera à leur propre rythme et à leur propre vitesse. Donc si un candidat a un problème avec une LGR qui est demandée, le candidat doit aller contacter la communauté des langues pour demander ce changement. Mais cela prend beaucoup de temps. Donc il n'y a pas malheureusement de connexion directe entre la communauté des langues et ces LGR.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish. Pas de main levée. Merci beaucoup de cette mise à jour. La prochaine mise à jour : dans une semaine ou deux.

SATISH BABU : Oui, merci. On reviendra vers vous avec une nouvelle présentation en février.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

Nous avons maintenant l'équipe sur l'exactitude des données d'enregistrement, son sigle en anglais RDA, équipe de cadrage RDA.

ALAN GREENBERG : Merci.

J'ai très peu de choses à dire. Le document figure à l'écran en ce moment.

Dans le cadre de ce processus, les membres de l'équipe de cadrage ont formulé un certain nombre de questions à poser à l'organisation ICANN – dans une certaine mesure au service conformité, mais cela inclut d'autres départements de l'ICANN aussi. Sachez qu'il ne s'agit pas uniquement ou forcément de questions qui ont été convenues par tous les membres de l'équipe cadrage, mais on a laissé la possibilité aux gens de poser des questions qui leur semblaient pertinentes. Et l'ICANN d'ailleurs a réagi assez rapidement en nous donnant leur réponse, réponse à nos 25 questions. Et je fais défiler le texte pour information. Si vous avez des questions ou des précisions à demander ou si vous voulez que je développe une réponse ou une question en particulier, n'hésitez pas à me le dire. Voilà tout ce que j'ai à dire donc sur le fond.

Mais j'aimerais saisir cette occasion pour soulever un point avec Olivier et Jonathan. J'ai distribué ce document hier soir et Gopal a fait un certain nombre de commentaires. Et il a indiqué ses commentaires comme s'il s'agissait de commentaires pour l'ordre du jour de cette réunion. Peut-être que c'est Jonathan qui a dit que le wiki était le bon endroit pour le faire.

En fait, j'ai un problème lorsqu'on fait des commentaires sur un ordre du jour précis parce qu'après, c'est plus difficile de les trouver. Je me demande, pour ce qui est des processus en cours, est-ce qu'on devrait avoir une page wiki pour toute discussion en cours ou document sur lequel on serait en train de travailler pour réunir tous ce qui concerne un PDP ou quelle que soit l'activité sur laquelle on est en train de travailler dans un même endroit ? Parce qu'on ne le fait pas encore pour les activités en cours et je me demandais si ce ne serait pas une bonne chose. Ce n'est pas nécessaire de me donner une réponse maintenant,

mais je pense que ce serait une bonne chose à prendre en considération.

Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Écoutez, je dois vous confesser que je ne comprends pas bien ce que vous avez dit qu'avait fait Gopal par rapport à l'ordre du jour. Excusez-moi, je n'ai pas bien compris en fait. Je suis d'accord pour créer une page wiki, mais pourquoi est-ce que vous proposez cela ? Je n'ai pas bien compris.

ALAN GREENBERG : Laissez-moi un instant et je vais vous expliquer dans un instant.

JONATHAN ZUCK : Je vois qu'Evin a la main levée.

EVIN ERDOĞDU : Merci. Je voulais vous montrer le commentaire de Gopal. Il s'agit de la page de l'ordre du jour de cette réunion-ci.

Sachez qu'At-Large crée des pages wiki pour les groupes de travail PDP pour le point de vue de l'At-Large, mais je peux créer un autre espace wiki pour celui-ci. Cela n'a pas encore été fait, mais je peux le faire. J'espère ainsi répondre à ce que disait Alan.

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, peut-être que je perds un petit peu les pédales ou la mémoire, mais je ne me souviens pas d'espaces wiki partagés.

EVIN ERDOĞDU : Si, point 4 de l'ordre du jour. Si vous cliquez sur le lien de chaque PDP, vous voyez qu'il y a un lien pour le PDP TPR, OIG, IDN, RDA, etc. Ils existent, ils ne sont pas très visibles, mais ces liens existent. Donc peut-être qu'on pourrait les utiliser pour faire des commentaires.

ALAN GREENBERG : En tant que quelqu'un qui a participé à beaucoup de PDP, je n'ai jamais regardé ces lieux-là pour les commentaires. Merci d'avoir créé ceci pour l'équipe de cadrage, mais je crois qu'il nous faut nous concentrer sur le concept.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Je crois que le wiki a toujours représenté un problème. Il y a beaucoup de choses qui se passent et les gens n'y prêtent pas attention nécessairement. Mais je vois ce que vous dites en termes de commentaires et d'ordre du jour. Je ne l'avais pas vu.

ALAN GREENBERG : Il a fait référence à Justine Chew qui disait qu'il fallait mettre les informations dans le wiki.

JONATHAN ZUCK : Oui, mais effectivement, mettre dans le wiki, cela ne correspond pas à l'ordre du jour, je ne l'avais pas vu. Merci de l'avoir mentionné.

ALAN GREENBERG : Il m'a envoyé un message privé pour m'informer et étant donné que j'ai été mentionné dans le post, j'ai été alerté. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il nous faut réfléchir à la manière dont nous allons utiliser ces espaces de travail de manière à mieux travailler. Je ne savais même pas qu'ils existaient. Alors si c'est quelque chose qu'on veut utiliser, il faut qu'on soit d'accord.

JONATHAN ZUCK : Oui. Comme Justine l'a dit, elle utilise beaucoup cet espace de travail. Elle l'a fait pendant les procédures ultérieures.

ALAN GREENBERG : Je n'ai pas utilisé ceux auxquels je participais. C'est ma responsabilité et je vais donc y réfléchir pour l'avenir.

JONATHAN ZUCK : Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW : Personnellement, j'utilise les wiki. Vous et moi, nous avons posté des mises à jour sur les OIG. Vous l'avez dit, cela permet de mettre les rapports et je pense que c'est utile pour faire le suivi, pour faire les rapports, etc.

Mais j'ai entendu mon nom mentionné par Gopal – Alan le disait – et je crois que c'était en lien avec l'ODP SSAD et ce n'était pas par rapport à l'espace wiki.

Je crois qu'Alan a raison, les gens aiment utiliser le wiki, les gens aiment utiliser les emails et le problème pour moi, c'est de tout rassembler et de le mettre dans un seul espace. Peut-être que le personnel pourrait nous aider.

ALAN GREENBERG : Pour être très clair, Justine, la référence à vous, c'était dans un email privé, ce n'était pas un post.

JUSTINE CHEW : D'accord, alors je ne sais pas.

ALAN GREENBERG : Non, pas besoin d'être informée. C'est simplement que quelqu'un avait expliqué à Gopal qu'il avait fait des choses d'une certaine manière. Donc mettre des commentaires dans l'ordre du jour n'est sans doute pas une bonne idée. Gopal n'est pas là, donc pas besoin de continuer, mais c'est simplement pour dire qu'il faut nous concentrer sur les activités. Les wiki, Evin nous les propose, donc je pense qu'il faut les utiliser.

JUSTINE CHEW : Je crois que Gopal aime bien les wiki.

ALAN GREENBERG : Dites-moi où mentionner mes posts. De toute évidence, je ne suis pas très bien organisé. Mais on peut passer à la suite maintenant.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan d'avoir soulevé ce problème.

Evin, en dehors des ordres du jour, est-ce qu'il y a une page centralisée à partir de laquelle on peut avoir accès à ces différents espaces ?

EVIN ERDOĞDU : Il y a deux pages, donc je vous conseille à tous de les marquer. Il y a la page sur l'élaboration de politiques de l'At-Large et il y a le site At-Large avec les contenus finalisés, les déclarations, etc. Pour tout ce qui est mises à jour communautaires, je pense que le wiki, c'est le premier lien. Et ensuite, il y a l'espace de travail du CPWG avec des liens vers tous les groupes de travail. Et je vais mettre ces deux liens dans le chat.

JONATHAN ZUCK : C'est un bon point de départ, que les gens puissent se concentrer sur une page centrale wiki qui ensuite donne les liens vers les autres lieux. En tout cas, merci Alan d'avoir soulevé cette question.

Et je repasse la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan.

Nous allons maintenant avancer dans l'ordre du jour. Nous avons maintenant la mise à jour sur les commentaires publics avec Jonathan et Evin.

EVIN ERDOĞDU : Merci Olivier.

Comme vous le voyez à l'ordre du jour, récemment ratifié par l'ALAC, nous avons la déclaration de la GNSO sur la proposition de retrait des ccTLD.

En ce qui concerne ce qui est à venir, il y en a deux qui restent, un pour le mois de janvier et un pour le mois de mars ; vous les voyez à l'ordre du jour. Actuellement, il y a un commentaire public qui est en attente de décision et il se terminera le 3 mars, donc la proposition pour les règles de génération d'étiquettes de zone racine du script du Myanmar.

Ensuite, il y a un commentaire public avec une déclaration de l'ALAC en cours. Et c'est le groupe de travail sur les opérations, les finances et le budget qui s'en occupe.

Je vous repasse la parole Jonathan pour tout commentaire ou si vous souhaitez parler peut-être du commentaire public en cours de décision.

JONATHAN ZUCK :

Merci Evin pour ce résumé.

Par rapport aux déclarations récemment ratifiées par l'ALAC, la seule mise à jour à ce document, c'est le résultat de la discussion qui a eu lieu lors de la réunion pour mettre l'accent sur la notion d'évaluation d'impacts associés au retrait d'un ccTLD ; c'est tout ce que nous avons fait. Nous avons mis l'accent sur ce sujet. Nous avons fait une recommandation spécifique d'effectuer une évaluation d'impact en cas de retrait. Le reste, c'était une déclaration d'appui. Nous en avons parlé lors du dernier appel et nous n'avons pas davantage discuté de cette question, nous n'avons pas eu le temps. C'est donc le changement principal.

Y a-t-il des points de vue sur la proposition de règles de génération d'étiquettes de la zone racine du script du Myanmar ? Ce que je m'imagine, c'est que personne n'est enthousiaste pour prendre en charge ce projet. Et Satish l'a dit, nous n'avons pas nécessairement le besoin d'avoir une perspective ALAC.

Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Vous avez tout à fait raison, sauf pour certaines exceptions comme le script latin où il fallait absolument mentionner ceci. Dans les autres cas, c'est surtout une consultation, il n'y a pas besoin de faire une déclaration. Donc sans ALS au Myanmar, sans communauté linguistique qui fait partie de la communauté de l'At-Large et qui soit au Myanmar, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à dire par rapport à ces règles de génération d'étiquettes.

JONATHAN ZUCK : Oui, voilà. Donc Evin, vous pouvez passer ceci au stade de décision. Je crois que c'est tout pour les commentaires publics en cours de décision.

Olivier, c'est à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Nous en sommes au point divers avec deux points. Premièrement, l'ODP SSAD.

YEŞİM NAZLAR : Est-ce que vous entendez toujours Olivier ou c'est moi ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est les télécommunications locales qui m'ont coupé.

L'ODP, projet de conception opérationnelle. Je pense que c'est Justine Chew.

JUSTINE CHEW : J'y vais ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y.

JUSTINE CHEW : Désolée, vous avez des problèmes de son, je n'avais pas compris. C'est bon, je m'en occupe. J'avais deux points dans le point divers.

Premièrement, la phase de conception opérationnelle pour le SSAD, l'ODP. J'imagine que pour certains d'entre vous, vous avez participé à la dernière mise à jour. Il y avait un webinaire sur la mise à jour, c'était la mise à jour numéro 5 sur l'ODP. Et c'est quelque chose de très intéressant pour ceux d'entre vous qui suivent l'ODP sur le SSAD.

Il y a une autre activité qui sera bientôt d'actualité, une réunion entre le conseil de la GNSO et le Conseil d'Administration de l'ICANN pour réfléchir à la suite de l'ODP du SSAD. Ce sera donc le 27 janvier à 21 h UTC. Les observateurs sont les bienvenus même si c'est une conversation entre le conseil de la GNSO et le Conseil d'Administration de l'ICANN, donc inscrivez-vous si vous le souhaitez.

Pour ce qui est de l'ODA, je crois que c'est l'évaluation de conception opérationnelle qui est en fait l'issue de l'ODP, cet ODA sera publié avant la consultation du 28 janvier. J'imagine qu'en partie la conversation tournera autour de cet ODA.

Deuxième point divers, je l'ai évoqué avec le groupe ALT-PLUS à la demande de Maureen, je souhaite le mentionner également ici au sein du CPWG, par le passé, la GNSO et l'ALAC avaient des réunions bilatérales lors des réunions de l'ICANN. Et pour une raison ou pour une autre que je ne connais pas, nous n'en avons plus. Mais le conseil de la GNSO souhaiterait remettre ces réunions à l'ordre du jour, donc il y a cette possibilité. Il y a une séance conjointe qui a été prévue pendant l'ICANN73, donc nous pourrions avoir une conversation avec le conseil de la GNSO. On m'a demandé d'établir une liste de sujets que l'ALAC pourrait être intéressée à présenter au conseil de la GNSO.

Voilà, les suggestions sont les bienvenues de la part de tous les membres du CPWG. Et je pense que la meilleure manière de procéder, ce serait de créer une page wiki. Je travaillerai en parallèle avec le personnel pour rassembler les points de vue des membres du CPWG. Nous avons encore le temps, l'ICANN73 sera au mois de mars et j'attends toujours ce que me dira le personnel en termes de délais et quand il faudra que les sujets pour notre ordre du jour soient définis.

Donc nous allons lancer cette liste et si vous avez des idées, n'hésitez pas à les inclure dans la liste ou alors, vous pouvez nous contacter et nous rassemblerons tout ceci.

Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine.

Comme vous l'avez dit, ce qu'il faut faire pour la prochaine réunion de l'ICANN, c'est déjà créé. Je vais vous mettre le lien sur le chat et vous pouvez ainsi suivre ce qui est fait à ce niveau-là.

Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Sur les deux points qu'a soulevés Justine par rapport à l'ODP, vous vous souviendrez que lorsqu'il y a eu un commentaire public sur l'ODP en soi, le concept même d'un ODP, l'ALAC a fait une déclaration assez forte en disant que ce n'était pas simplement la GNSO qui devrait être autorisée à être en liaison avec l'ODP, mais la communauté.

Souvenez-vous qu'il y a eu une proposition du personnel que la GNSO a refusée en disant qu'il fallait que la communauté travaille avec l'ODP selon le modèle multipartite. Et la GNSO l'a rejetée, elle a dit qu'elle devait travailler elle en liaison avec l'ODP. On s'y est opposé évidemment, mais on est dans une situation où l'ODP est une fonction du Conseil d'Administration qui est en liaison avec la GNSO. Point.

Maintenant, en rapport à l'ODP actuel sur le SSAD, il y a un certain nombre de points intéressants qui émergent là. Et de mon point de vue, l'ODP n'a pas respecté la recommandation telle qu'elle figurait sur le papier.

Justine, puis-je considérer que vous êtes d'accord pour réunir ces commentaires ? Et vous êtes l'unique voix dont nous disposons à la GNSO.

JUSTINE CHEW : Oui, tout à fait. Je serais ravie de rapporter toutes les préoccupations de l'ALAC à la GNSO.

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, vous avez fait un deuxième commentaire et j'ai perdu le fil. Qu'est-ce que vous avez dit ? Quel était votre deuxième commentaire, Justine ?

JUSTINE CHEW : La bilatérale à venir pour la prochaine réunion ICANN.

ALAN GREENBERG : Oui. Je crois me souvenir que nous n'avons plus ces réunions parce que nous avons de plus en plus de réunions et des réunions qui entraînent en conflit les unes avec les autres. Et on avait le sentiment que les réunions se produisaient et qu'il n'en ressortait pas forcément grand-chose, donc on n'a pas vu la nécessité de continuer à poursuivre ces réunions parce qu'il n'en ressortait rien. Je ne sais pas, on peut y revenir.

JUSTINE CHEW : Oui, je pense que ce serait utile. Je peux penser à au moins deux questions que je ne vais pas nommer ici pour que les gens puissent

avoir toute la liberté d'y réfléchir, mais deux questions qu'on pourra aborder avec eux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'ai indiqué certains liens sur le chat. L'un est lié à la question At-Large et ce n'est pas le bon endroit. Ensuite, j'ai regardé la page du forum communautaire de l'ICANN73 et là encore, il y a deux pages, donc il faudrait faire quelque chose pour nettoyer tout cela.

Ensuite, pour ce qui est de la réunion bilatérale At-Large-GNSO, Justine, je voulais savoir, est-ce que c'est avec l'équipe de direction GNSO ou l'ensemble du conseil de la GNSO ? Parce que ce sont deux choses différentes, puisque l'un réunit les leaders disons et l'autre, les membres de la communauté.

JUSTINE CHEW : Oui, il s'agit du conseil de la GNSO.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc tous les membres du conseil de la GNSO, c'est cela ? Donc on pourrait indiquer cela sur la page...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais c'est assez difficile d'entendre Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Divers. Y a-t-il d'autres points sous divers ? Je ne vois pas d'autres mains levées. Alors merci beaucoup, on se retrouve la semaine prochaine.

YEŞİM NAZLAR : La semaine prochaine, la réunion aura lieu comme d'habitude le mercredi 26 janvier à 19 h UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim. Question rapide : est-ce que cette réunion prévue à 19 h UTC la semaine prochaine entrerait en conflit avec une autre réunion ?

YEŞİM NAZLAR : Non, je ne vois rien sur le calendrier auquel j'ai accès et comme personne ne semble vouloir m'indiquer le contraire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, donc 19 h UTC la semaine prochaine, mercredi prochain le 26 janvier.

Je remercie nos interprètes, excellent travail aujourd'hui encore, et les services de transcription en temps réel, très précis, très utiles. Et merci à tous ceux qui ont participé à cet appel, en particulier ceux qui ont fait des présentations sur les choses en cours et qui nous ont fait des mises à jour. Bonjour, bon après-midi, bonsoir, bonne fin de journée à tous où que vous vous trouviez.

YEŞİM NAZLAR : Merci à tous. Cette réunion est maintenant finie. Excellente fin de journée à tous. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]